

# Le Combat Social FO49

MENSUEL D'INFORMATION DE L'UNION DÉPARTEMENTALE CGT-FORCE OUVRIÈRE DE MAINE ET LOIRE

Numéro 10 – 2014 (octobre 2014)

## Sommaire

- 2 L'éditorial de Catherine Rochard
- 3 et 4 : extraits de la résolution du CCN dues 2 et 3 octobre 2014
- 5 Hiérarchie des normes, principe de faveur... De quoi parle-t-on ?
- 6, 7 et 8 : Succès du meeting de Nantes. Un condensé des discours des orateurs
- 9 Élections HLM : Mobilisons nous !
- 10 En direct des syndicats : initiatives dans l'enseignement primaire et la sécurité sociale<sup>11</sup>
- 11 Résultats d'élections professionnelles
- 12 Déclaration de la Commission Exécutive Confédérale

LE COMBAT SOCIAL  
FO 49 - Prix : 1 €

Imprimé à  
l'Union Départementale  
Force Ouvrière  
de Maine et Loire

14, place Louis Imbach  
49100 ANGERS  
Tel : 02 41 25 49 60  
site : <http://www.fo49.fr>  
Inscrit à la CPPAP n°  
0715S07442

Directrice de  
publication :  
Catherine ROCHARD

**CONTRE L'AUSTÉRITÉ,  
POUR LE RETRAIT DU PACTE DE RESPONSABILITÉ  
PRÉPARONS LE RAPPORT DE FORCES**





## L'éditorial

de Catherine Rochard,

Secrétaire Générale de l'UD cgt-FO de Maine et Loire

---

### Pour le retrait du pacte de responsabilité Pour préparer le nécessaire rapport de forces Rassemblement Force Ouvrière à Paris, le 16 décembre !

---

Les semaines se suivent et le rouleau compresseur de l'austérité poursuit son chemin de destruction des droits et garanties collectives, des services publics.

« le MEDEF revendique, le gouvernement applique, la CFDT rapplique et FO réplique », **c'est en ces termes** que Pascal PAVAGEAU, secrétaire confédéral décrit la situation. Et c'est bien le constat que nous faisons. Le MEDEF en demande toujours plus !! **40 milliards d'exonération dont 20 milliards au titre du C.I.C.E. (Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi) leur ont été accordés, et aucune obligation légale sur l'utilisation de ce crédit d'impôt ! Cela permet d'alimenter les dividendes des actionnaires en toute impunité ! Du jamais vu ! Et pendant ce temps, on assiste à la liquidation des entreprises, à des « charrettes » de licenciements : après Technicolor, les Ardoisières, aujourd'hui Thyssen va supprimer 250 emplois ! Et il faut ajouter tous ceux qui ont été détruits dans le bâtiment et l'agriculture...**

Rien n'est fait pour sauver les emplois. Et dans le même temps, le ME-

DEF exige l'ouverture de négociation sur le régime assurance chômage, stigmatise les chômeurs qui selon lui ne chercheraient pas d'emplois et demande donc que les contrôles soient accrus.

Le gouvernement ne cesse de mettre en avant l'aggravation des déficits publics pour justifier les attaques contre la protection sociale, les services publics.

1 milliard en moins pour les allocations familiales en les plaçant sous conditions de ressources. Les gouvernements Jospin et Sarkozy avaient bien tenté de le faire mais avaient reculé sur cette question. **C'est la fin de l'égalité de versement des prestations sociales ! A quand les remboursements de l'assurance maladie en fonction des revenus ?**

Pour FO, jamais !!

La loi de transition énergétique qui a été votée par le parlement prévoit l'ouverture à la concurrence des centrales hydrauliques, et s'attaque au secteur nucléaire. La privatisation des services de l'énergie se poursuit. Mais de quoi parle-t-on ? De l'énergie distribuée chaque jour à des millions de foyers !

C'est la même logique dans le projet de loi santé qui s'attaque aux hôpitaux publics. Et pour la première fois

la fermeture d'un hôpital ( le val de Grâce) est programmé pour réduire les dépenses.

Cette politique dictée par la Communauté Européenne et mise en œuvre par la France, accentue la paupérisation de milliers de salariés, de retraités, de chômeurs, de jeunes !

Elle est confortée de plus par l'O.C.D.E. et le F.M.I. qui ont félicité la France pour sa politique budgétaire et les mesures d'austérité mises en œuvre.

Pour FO, cette logique libérale suicidaire doit s'arrêter. C'en est trop !

Le C.C.N. de FO réuni à Paris les 2 et 3 octobre dernier a mandaté la Commission exécutive et le bureau confédéral « pour poursuivre et prendre toutes les initiatives nécessaires dès que possible, et au plus vite, pour une manifestation interprofessionnelle ».

Camarades, si nous voulons faire reculer le gouvernement, la riposte devra être à la hauteur des coups qui nous sont portés. Dès à présent et dans toutes les instances syndicales, nous devons préparer cette échéance !

Pour cela, nous devons réussir le rassemblement du 16 décembre !

## Comité Confédéral National de Force Ouvrière des 2 et 3 octobre 2014

### Résolution (extraits)

Le CCN réaffirme son opposition au Traité de Stabilité, de Coordination et de Gouvernance (TSCG) qui vient en complément des traités antérieurs et qui sert de base aux politiques d'austérité destructrices de droits sociaux(...)

#### Pour le retrait du « pacte de responsabilité » :

Le CCN rejette le « pacte de responsabilité ».

Il s'agit d'un pacte contre les travailleurs, un cadeau de 41 Milliards au patronat en plus d'un marché de dupes qui ne fera qu'accroître les difficultés des salariés, actifs, chômeurs, retraités et pensionnés.

Ce pacte est financé par 50 Mds de réduction des dépenses publiques et sociales qui remettent en cause les services publics et la protection sociale.

Dire non au pacte de responsabilité, c'est dire oui au progrès social, aux salaires, à l'emploi, aux services publics et à la sécurité sociale, oui au syndicalisme libre et indépendant.

Le syndicalisme libre et indépendant est indéfectible de tout pacte avec l'État et le patronat. De plus, cela conduit au corporatisme avec pour seuls bénéficiaires la finance et le capital.

#### Pour une autre politique économique, pour l'emploi et les salaires

Pour le CCN, une autre politique économique est indispensable : la consommation et l'investissement, notamment public, sont deux clefs de la croissance pour relancer la création d'emplois. Le CCN réaffirme que le CDI à temps complet doit rester le contrat de travail de référence et condamne toute remise en cause du SMIC. Le CCN rejette toute forme d'emplois précaires ainsi que le temps partiel imposé et subi.

Le CCN rappelle son opposition à la loi de juin 2013 dite de « sécurisation de l'emploi » et ses accords de maintien de l'emploi qui se multiplient dans les entreprises imposant un



véritable chantage à l'emploi. Il revendique l'abrogation de cette loi.

L'augmentation du pouvoir d'achat des salaires, des pensions et des retraites est la revendication prioritaire et immédiate pour tous les travailleurs(...) [après avoir rappelé les revendications de FO en la matière, - SMIC à 1 780 euros bruts ; ouverture de négociations dans les branches ; levée du blocage du point d'indice pour les fonctionnaires avec augmentation immédiate de 8% du points d'indice et attribution de 50 points ; augmentation des retraites et le retour à l'indexation en avril- la résolution poursuit : ]

La relance économique exige une tout autre politique que celle qui consiste à procéder par cadeaux, exonérations ou crédits d'impôt aux entreprises. (...)

Pour le CCN, il s'agit d'empêcher les délocalisations, les externalisations, de stopper le dumping fiscal, salarial et social et d'autoriser la prise de majorité de capital, y compris intégrale, par l'État, par une nationalisation temporaire ou définitive quand la situation l'exige, pour sauver l'emploi(...)

Face à la hausse massive continue et dramatique du chômage, le CCN demande le rétablissement définitif, immédiat et complet de l'AER et la remise en place de dispositifs publics de cessation d'activité en fin de carrière parallèlement à l'embauche de jeunes (...)

Le CCN réaffirme son attachement au repos dominical et au respect de la vie privée et familiale des salariés et appelle les structures de FORCE OUVRIÈRE et les salariés à poursuivre la lutte contre la généralisation du travail le dimanche et du travail de nuit(...)

Le CCN revendique l'ouverture des négociations sur l'égalité salariale entre les femmes

et les hommes.

Le CCN s'oppose à toute remise en cause des seuils sociaux.

Le CCN dénonce la remise en cause des conventions collectives et des statuts de la fonction publique. Il exige le maintien et l'amélioration des droits et garanties collectives des salariés, du secteur privé comme du secteur public.

#### Défendre la Protection sociale

Le CCN réitère son attachement à la Sécurité Sociale fondée sur la cotisation sociale, socle du salaire différé, qui confère aux travailleurs un droit de propriété sur la Sécurité Sociale et une garantie pour son avenir.

Le CCN dénonce les nouvelles mesures annoncées dans la branche famille de la Sécurité sociale. Elles vont amener les salariés et plus particulièrement les femmes à voir leurs droits baisser au nom de l'austérité.

Le CCN exige le maintien intégral du niveau des prestations familiales. Il rappelle que seule l'augmentation des salaires et la fin des exonérations de cotisations sociales permettront le maintien et l'amélioration de toutes les prestations sociales(...)

Le CCN rejette les nouvelles exonérations votées dans la LFRSS (loi de financement rectificative de la sécurité sociale) du mois d'août 2014, il revendique la disparition de toutes les exonérations et, dans l'attente, exige leur compensation intégrale.

Le CCN refuse le projet de loi santé qui notamment introduit la création de Groupement Hospitalier de Territoire (...) [Ceux-ci] sont un

(Suite page 4)



fessionnelles dans la fonction publique du 4 décembre 2014. Il appelle tous les adhérents FO, les fonctionnaires et les agents publics à voter et faire voter pour les listes FO et invite également les adhérents du privé du fait de leurs connaissances et entourages à faire voter dans la fonction publique.

**Le CCN exige l'arrêt complet de la RGPP, de la MAP et de la loi MAP Territoriale et affirmation des métropoles et de ses décrets de septembre 2014 ainsi que l'abro-**

**gation de la loi HPST et de la loi portant réforme des collectivités territoriales(...)**

Le CCN rappelle la volonté de FORCE OUVRIÈRE de défendre les garanties statutaires des fonctionnaires des trois versants de la Fonction Publique. Le CCN rappelle son attachement indéfectible à la défense du statut général des fonctionnaires.

Le CCN exige des recrutements statutaires **et l'arrêt des suppressions de postes dans la fonction publique, le secteur social et médico-social à but non lucratif à financement public(...)**

Le CCN confirme sa condamnation des lois Peillon et Fioraso et des décrets sur les **rythmes scolaires qui territorialisent l'école** de la république et les universités.

Le CCN réaffirme sa volonté de défendre le service public de la formation professionnelle menacée de destruction par la loi sur la formation professionnelle.

**Le CCN rappelle que l'enseignement professionnel fait partie de l'école de la République** et ne doit pas être mis en concurrence.

Le CCN réaffirme son attachement à la République une et indivisible. Le CCN rappelle **l'opposition de FORCE OUVRIÈRE à l'acte 3** de décentralisation et à la réforme territoriale. Elles conduisent à une balkanisation de

**l'action publique en plus d'une disparition des communes et des départements(...)**

Le CCN réaffirme son profond attachement à **la liberté et à l'indépendance syndicale** qui sont à la base de toutes nos actions revendicatives dans la négociation comme dans **l'action**.

La liberté syndicale et la négociation sont les piliers de notre édifice républicain en matière **sociale**. **Le CCN revendique l'abrogation des lois liberticides dites de représentativité (du 20 août 2008, du 5 juillet 2010, du 15 octobre 2010) issues de la position commune CGT, CFDT, MEDEF et CGPME(...)**

Le CCN réaffirme sa solidarité indéfectible à la défense du mandat de délégué syndical et condamne fermement les licenciements de **salariés protégés(...)**

Le CCN appelle les syndicats FO à défendre partout les revendications de FORCE OUVRIÈRE. A ce titre, le XXIIIème Congrès confédéral à Tours (2 au 6 février 2015) sera un événement majeur.

Le CCN salue les militants du secteur privé et public qui tous les jours dans le cadre des élections professionnelles participent au développement de FORCE OUVRIÈRE. Il appelle les travailleurs salariés, actifs, retraités et chômeurs, à rejoindre le syndicalisme libre et indépendant que perpétue et représente la cgt FORCE OUVRIÈRE, en amplifiant son développement par la création de nouvelles implantations syndicales.

Le CCN apporte son soutien à tous les salariés qui chaque jour combattent y compris par la grève pour défendre leurs intérêts légitimes. Le retrait du pacte de responsabilité, la défense de la fonction publique, du statut de la fonction publique, parties constituantes de la république, de la protection sociale, des conventions collectives et des salaires nécessitent une réaction interprofessionnelle.

(Suite de la page 3)

**outil d'accélération des restructurations hospitalières (direction commune, fusion d'établissement, etc.).**

Le CCN réaffirme son opposition à la **régionalisation de l'assurance maladie en la confiant en toute ou partie aux ARS. (...)**

Le CCN ne se satisfait pas du « coup de pouce sur les petites retraites ». Une prime exceptionnelle de 40 euros ne saurait contrebalancer le blocage du niveau des pensions pendant 30 mois. Le CCN revendique la fin du gel des pensions et retraites et **leur retour à l'indexation sur les salaires(...)**

Le CCN dénonce la remise en cause et la suppression de la demie part fiscale attribuée aux retraités isolés et demande le **retour de cette mesure(...)**

Le CCN appelle à se mobiliser pour les élections du régime de la Mutualité sociale agricole de janvier 2015 ainsi que pour celles des HLM de décembre 2014.

**Défendre le Statut, les services publics, défendre la République :**

Le CCN soutient l'ensemble des syndicats FO qui se mobilisent pour les élections pro-

### **Agir est une nécessité et une urgence**

Construire le rapport de force à même de faire reculer le gouvernement et le patronat et faire aboutir les revendications de FORCE OUVRIÈRE est indispensable. Dans ce cadre, une CE extraordinaire se réunira rapidement.

Le CCN mandate la CE et le bureau confédéral pour poursuivre et prendre toutes les initiatives nécessaires, **dès que possible et au plus vite, pour une manifestation nationale pouvant aller jusqu'à la grève interprofessionnelle.**

**Votée à l'unanimité, moins 3 absents.**

Paris, le 3 octobre 2014

## « Inversion de la hiérarchie des normes juridiques », fin du « principe de faveur ». De quoi parle-t-on ?

Lors de la première réunion patronat-syndicats programmée par la « conférence sociale » de Juillet (que FO a boycotté, rappelons-le), le chef de la délégation patronale, Alexandre Saubota a réaffirmé la volonté patronale « d'inverser la hiérarchie des normes juridiques » limitant la loi à la définition des principes généraux, les règles précises étant fixées par accord d'entreprise ou, à défaut, de branche.

### La hiérarchie des normes juridiques

En droit français, les « normes juridiques », c'est-à-dire les textes légaux et réglementaires, les accords conventionnels sont hiérarchisés.

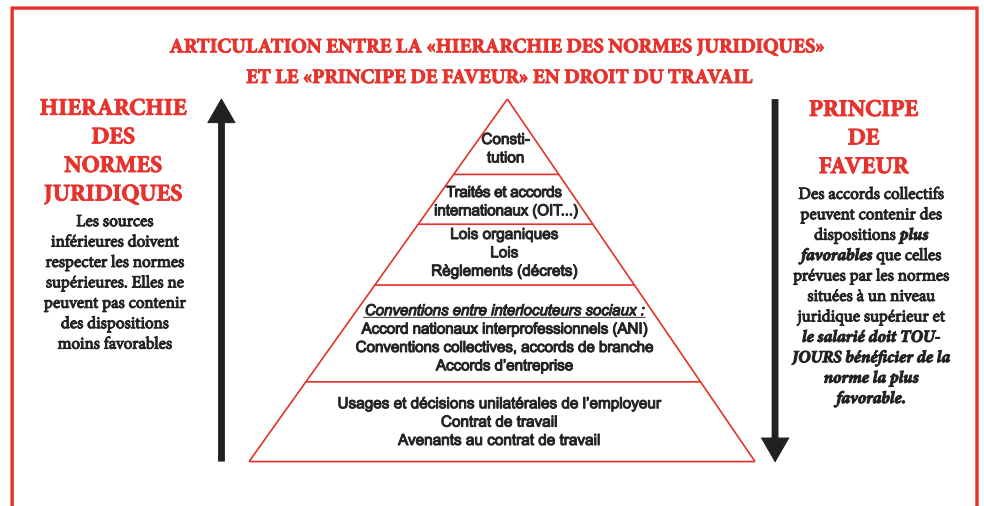
Au dessus de toutes les autres normes juridiques, il y a la Constitution, puis par ordre décroissant, les traités internationaux, les « lois organiques » (comme la LOLF par exemple), les lois, les décrets (lois et décrets sont codifiés ensuite dans les codes dont celui du travail).

Les conventions closent la liste.

En droit du travail, ces conventions sont, dans l'ordre, les accords nationaux interprofessionnels, les conventions collectives, les accords de branche, les accords d'entreprise et enfin les usages dans les entreprises.

Cette « hiérarchie des normes » a une conséquence : *Une norme ne peut prévoir des dispositions non conformes, et notamment moins favorables, à celles d'une norme supérieure.*

En application de ce principe, un accord d'entreprise ne devrait pas pouvoir prévoir des dispositions moins favorable que la convention collective par exemple, ou que le code du travail.



### Le principe de faveur en droit du travail

En droit du travail, à cette hiérarchie s'ajoute une règle particulière :

L'article L. 2251-1 du Code du travail dispose que : « La convention et l'accord collectif de travail peuvent comporter des dispositions plus favorables aux salariés que celles des lois et règlements en vigueur... »

Non seulement les accords régissant les relations de travail doivent être conformes aux normes qui leurs sont supérieures (le code du travail notamment) mais ils peuvent

aussi prévoir des dispositions plus favorables.

De cela découle le « principe de faveur » : **Lorsque deux normes peuvent s'appliquer à une même relation de travail, c'est TOUJOURS la plus favorable au salarié qui s'applique.**

On l'aura donc compris, pour le patronat, « inverser la hiérarchie des normes » et s'attaquer au principe de faveur, c'est substituer l'accord d'entreprise à toutes les autres normes et déréglementer à tout va. **C'est atomiser le droit du travail : un pour chaque entreprise !**

### La brèche ouverte en 2004 par la loi « Chérèque-Fillon » est amplifiée par la « position commune » Medef-CFDT-CGT-CGPMME

Une brèche importante a été ouverte dans ces principes en 2004 : la loi du 4 mai 2004 institue les « accords majoritaires ». Cette loi introduit la possibilité de signer des accords moins favorables – sur certains sujets - que les normes supérieures dès lors qu'ils sont « majoritaires ». Mais il fallait parachever l'édifice en définissant ce qu'est cette « majorité ».

Découlant de la position commune MEDEF-CGT-CFDT-CGPMME, la loi du 20 août 2008 a introduit de nouvelles règles de représentativité qui permettent de définir ce qu'est un accord « majoritaire »<sup>(\*)</sup> et étend les possibilités de dérogations à la hiérarchie des normes.

Sous prétexte qu'il est « majoritaire », un accord peut contenir des dispositions moins favorables à celles des normes supérieures. De plus, en matière d'aménagement du temps de travail, la loi du 20 août institue une véritable inversion de la hiérarchie des normes.

L'article 20 de cette loi prévoit : « Un accord collectif d'entreprise ou d'établissement ou, à défaut, une convention ou un accord de branche peut définir les modalités d'aménagement du temps de travail... A défaut d'accord collectif, un décret définit les modalités et l'organisation de la répartition de la durée du travail sur plus d'une semaine. »

Sur ce sujet, l'accord d'entreprise devient la norme qui s'impose à toutes les autres, la loi, elle, n'est que « supplétive ». Elle ne s'applique qu'en l'absence d'un accord.

Non seulement l'accord majoritaire peut déroger à la loi, mais là, il s'impose à la loi. La « hiérarchie des normes » est inversée.

### L'ANI du 11 janvier 2013 : poursuite de l'entreprise de dislocation

C'est cette logique qui est mise en avant par l'ANI du 11 janvier 2013.

L'article 18 de l'ANI du 11 janvier introduit les « accords compétitivité-emploi », aussi baptisés « accords de maintien dans l'emploi » qui peuvent déroger aux règles légales et conventionnelles existantes dans un sens moins favorable aux salariés. Le site du ministère du travail précise : « Il pourra s'agir, par exemple, de diminuer les salaires et le temps de travail ou d'augmenter le temps de travail sans augmenter les salaires ou encore de prévoir une nouvelle répartition des horaires de travail. »...

(\*) Pour être valable, un accord doit, depuis la loi du 20/08/2008, être signé par une (ou des) organisation(s) syndicale(s) représentant au moins 30 % des suffrages et ne pas recevoir l'opposition d'une (ou de plusieurs) organisation(s) syndicale(s) représentant 50 % des suffrages.

## 9 octobre à Nantes : Succès du meeting régional interprofessionnel

Dans le cadre de la préparation des élections dans la fonction publique, les Union Départementale de Loire Atlantique, Vendée, Mayenne et Maine et Loire (la Sarthe a tenu un meeting départemental) ont convoqué un meeting interprofessionnel à Nantes.

Interprofessionnel parce que les élections dans la fonction publique sont l'affaire de tous les salariés, parce que la défense du service public, est l'affaire de tous les salariés.

Plus de 900 militants Force Ouvrière, dont 150 du Maine et Loire ont participé à ce meeting.

Hubert Raguin, secrétaire général de la Fédération Nationale de

l'Enseignement, de la Culture et de la Formation Professionnelle, Jean Hédou, secrétaire général de la Fédération de l'Équipement et des Transports, Gilles Goulm, secrétaire général de la Fédération des Personnels Civils de la Défense et Didier Bernus, secrétaire général de la Fédération des Services Publics et de Santé se sont succédés à la tribune.

Jean-Claude Mailly secrétaire général de la Confédération Force Ouvrière et Patrick Hébert, secrétaire général de l'Union Départementale de Loire Atlantique ont conclu ce meeting

Il est possible de visionner les vidéos des interventions des orateurs sur le site de l'UD 49 : <http://www.fo49.fr>



Jean-Claude Mailly a introduit son discours en indiquant que la situation faite aux services publics, et décrite par les précédents intervenants, était une affaire qui concerne tous les salariés.

Cette situation procède de ce que la France a, malgré les promesses du candidat Hollande, signé le pacte budgétaire européen, et est donc entrée dans une logique de politique d'austérité.

Le gouvernement se refuse à actionner les leviers dont il dispose pour augmenter le pouvoir d'achat des travailleurs : le SMIC et le point d'indice des salaires de fonctionnaires. Pas de « coup de pouce » pour le premier, blocage du second : c'est bien d'une politique d'austérité qu'il s'agit.

Or cette politique d'austérité est un non-sens économique, insiste Jean-Claude Mailly. Lorsque les salaires stagnent et que le pouvoir d'achat baisse, c'est la baisse de l'activité économique donc le chômage qui augmente. Ce sont aussi les recettes fiscales qui baissent, donc les déficits qui augmentent. Il faut sortir de ce cercle vicieux. Et Jean-Claude Mailly d'insister : « pour relancer la mécanique, il faut mettre de l'essence dans le moteur... » c'est-à-dire relancer les salaires et relancer l'investissement public.

Avec le pacte de responsabilité, le gouvernement fait l'inverse. Les 41 milliards donnés au patronat seront versés sans contrôle donc sans conditions.

Et ces 41 milliards seront financés par 50 milliards d'euros « d'économies budgétaires ». Ces économies, ce sont des baisses d'effectifs, des réductions de prestations, des fermetures de lits d'hôpitaux, moins d'investissements... la casse du service public.

Face à un gouvernement qui « aime les entreprises », qui est « pro-business », le patronat en redemande. Les prestations chômage sont trop élevées ? Le premier ministre explique « qu'il n'a pas de tabou », le patronat veut le travail du dimanche ? Le gouvernement annonce qu'il va s'exécuter. Les seuils sociaux gênent ? Le gouvernement s'en occupe... Autant de gages donnés à la l'Europe pour indiquer que la France est un « bon élève » afin d'obtenir des délais



pour atteindre le seuil des 3%, qu'on n'atteindra d'ailleurs jamais.

Jean-Claude Mailly termine son propos en appelant à la mobilisation de tous pour les élections du 4 décembre dans la Fonction Publique. « Bien sûr, il y aura la campagne électorale. Mais c'est sur le terrain que vous gagnerez ces élections. Si on veut faire bouger tant le patronat que le gouvernement, il faudra établir un rapport de force », conclut-il. « Il y a la perspective d'une manifestation nationale... La préparer fait partie de la construction du rapport de force » indique-t-il.



**P**atrick Hébert, secrétaire général de l'Union Départementale de Loire Atlantique conclut ce meeting. Il introduit son intervention en déclarant : « on n'a jamais connu un gouvernement aussi réactionnaire. Jean-Claude a dit que c'est le gouvernement des patrons, mais ils vont au-delà des désirs des patrons » ! Il invite les camarades à aller visionner, sur le site confédéral, la vidéo réalisée pour l'hommage rendu à André Bergeron : « vous verrez, camarades. Les problèmes que soulève Bergeron sont ceux auxquels nous sommes

confrontés aujourd'hui. A ceci près qu'à l'époque d'André Bergeron, il y avait "du grain à moudre". Mais aujourd'hui, c'est bien la même cgt-Force Ouvrière, celle qui s'est bâtie en 1947 pour préserver l'indépendance syndicale. »

« Je ne parlerais pas de la CFDT qui a littéralement colonisé les cabinets ministériels », insiste-t-il. Et de poursuivre : « La politique que nous subissons, c'est celle qui est menée par le gouvernement, au compte des patrons, mais appliquée par le CFDT ». Dans cette situation, explique-t-il, nous ne pouvons compter que sur nous-mêmes; nous devons nous appuyer sur la force des militants, sur la force de la classe ouvrière.

Patrick Hébert en vient sur la grève des pilotes d'Air-France : « l'exemple d'Air-France montre que lorsqu'on se bat, on peut gagner. Les pilotes d'air France montrent la voie ».

Patrick Hébert poursuit : « Si nous ne nous battons pas, ils nous piqueront tout ! La protection sociale, les statuts, les conventions collectives... Tout ! Ils veulent en revenir au contrat individuel de louage de service, où le salarié, seul face à son patron, négocie comme il peut le prix de sa force de travail. Nous n'avons pas d'autre choix que mener la bagarre, de nous mobiliser... Le dernier comité confédéral national a décidé de convoquer

une manifestation nationale... Nous savons qu'une manifestation ne suffit pas, mais cela contribue à établir le rapport de force ».

Patrick Hébert cite ensuite l'exemple de 1995, où la mobilisation a mis partiellement en échec le plan Juppé. Au départ, il y avait une manifestation appelée par Force Ouvrière. Il évoque ensuite 2010, où se sont tenues des manifestations d'une importance jamais vues, plus importantes qu'en 1936. « Malgré cela, nous n'avons pas gagné. Parce que les choses n'étaient pas claires dès le départ, où, au nom d'un syndicalisme rassemblé, la CFDT a réussi à imposer que jamais on ne réclame le retrait du projet de réforme sur les retraites. « Nous devons en tirer les leçons camarades. L'unité oui, mais l'unité pour l'action, pas pour nous amener à la défaite ! » Puis il conclut :

« Nous savons que dans les rangs de la CGT, de nombreux camarades partagent nos position, et l'expriment publiquement...

Alors si nous prenons l'initiative, si nous appelons à une manifestation nationale, nous ouvrons une voie, nous ouvrons une perspective...

Je vous invite dès maintenant à prendre toutes les dispositions, y compris financières, pour que cette manifestation soit le plus grand succès possible ! Vive la classe ouvrière, vive la CGT-Force Ouvrière ! »

**D**idier Bernus secrétaire général de la fédération des services publics et des services de santé, indique que c'est avec plaisir qu'il



Didier Bernus

participe à ce meeting qui s'inscrit dans le cadre de la préparation des élections dans la Fonction Publique.

Il revient sur les conséquences dramatiques de la politique d'austérité dans tous les secteurs de sa fédération. Ce qui se passe dans

la Fonction Publique frappe non seulement les personnels, mais aussi l'organisation de la république.

« Peut-on encore parler d'accès égal pour tous aux soins ? On peut se poser la question quand on voit le sort réservé à l'hospitalisation dite de proximité, quand on voit les restructurations en cours dans les centres dits d'excellence comme les CHU... Nous devons mener la campagne, pour le scrutin qui vient, en développant nos positions comme nos revendications » dit-il.

Il appelle tous les participants à « aller chercher avec les dents » les voix pour les élections à venir pour assurer la victoire du syndicalisme indépendant qu'incarne la cgt-Force Ouvrière.

**H**ubert Raguin rappelle que la première revendication pour tous les agents de la fonction publique comme celle de tous les salariés, revendication que nous allons porter contre le pacte de responsabilité, contre la rigueur, c'est la revendication salariale.

« Je me suis livré à un petit calcul », indique-t-il. Si les salaires avaient augmenté comme



Hubert Raguin

l'inflation depuis 1981, un fonctionnaire qui gagne aujourd'hui 1500 euros devrait gagner 2023 euros ! Celui qui gagne 200 euros devrait gagner 2697 euros... Notre première revendication, contre la rigueur, contre l'austérité, contre le pacte de responsabilité, c'est exiger la fin du blocage du point d'indice, les 8% tout de suite pour tout le monde et les 50 points à tous les échelons de la grille. La seconde revendication, c'est la question des

(Suite page 8)

(Suite de la page 7)

postes. On dit que l'Éducation Nationale serait un ministère protégé, qu'il y aurait des créations de postes. Mais c'est faux ! »

Hubert Raguin revient sur les différentes réformes auxquels les enseignants sont confrontés. En particulier la réforme des rythmes scolaires, qui concentre toutes les autres. « Ils sont en train de détruire l'école publique », dit-il. Un exemple : « A Lyon, inscrire un enfant à l'école publique, ça coûte 380 euros à l'année. Inscrire un enfant en à l'école privée à Lyon, ça coûte moins cher que l'inscrire à l'école publique, parce que l'école privée n'est pas soumise à la réforme des rythmes. D'ailleurs le maire de Lyon l'a bien compris. Il a retiré ses enfants de l'école publique pour les inscrire à l'école privée. Ça c'est le saccage de l'école publique, c'est le saccage de l'école de la république ! »

Après avoir évoqué les autres réformes, il conclut : « Nous allons faire campagne sur deux thèmes : nous allons expliquer à nos collègues que pour gagner sur les revendications, nous nous disposons pour une action interprofessionnelle d'envergure. Et puis nous allons faire campagne pour renforcer l'outil syndical. Monter des sections, monter des syndicats. 8 000 candidats, 500 listes, c'est ce que nous présentons, pour toutes les catégories, à tous les niveaux... »

Gilles Goulm, secrétaire général de la fédération des personnels civils de la défense, indique que, pour les personnels civils de la défense, c'est « le rasoir à 3 lames » : la RGPP, la loi de programmation militaire, et la MAP qui n'est que la RGPP bis. En additionnant les résultats



Gilles Goulm

de ces politiques, ce ministère aura supprimé, entre 2004 et 2019, 88 000 emplois sur 340 000, plus de 25 % de ses effectifs.

Et en plus du blocage du point d'indice, les personnels civils de la défense sont, aussi, confrontés à la casse de leur régime indemnitaire (les primes - NDLR). Le budget destiné au régime indemnitaire a été divisé par trois en l'espace de deux ans.

Et il y a les fermetures, parmi lesquelles la fermeture de l'hôpital du Val de Grâce. Ils ont laissé cet hôpital sans entretien pendant des années, et maintenant ils le déclarent « obsolète ». Et il y a ce projet de constitution de sociétés privées, chargées d'acheter du matériel militaire, et qui loueraient ces matériels à l'armée en tant que de besoin.

Tout ça n'a qu'un objectif : réduire considérablement l'emploi public, pour financer le pacte de responsabilité, les cadeaux aux patrons.

Oui nous devons construire le rapport de force pour une réaction d'ensemble. Pour construire ce rapport de force, il nous faut gagner les élections du 4 décembre.

Jean Hédou, secrétaire général de la Fédération des Transports, de l'Équipement, de l'Environnement et des Services, indique qu'il veut profiter de ce micro pour revenir établir quelques points de vérité sur la grève des pilotes d'Air-

France. « Le combat des pilotes a été tout sauf un combat corporatiste. L'action du syndicat des pilotes - qui n'est pas à FO, c'est un syndicat catégoriel - mais auquel nous avons apporté notre soutien dès l'origine du conflit, c'était un combat contre la délocali-

sation des emplois. En basant sa compagnie low-cost au Portugal, Air-France entendait recruter des personnels selon le droit portugais... »

Je me félicite du succès du syndicat des pilotes d'Air-France, qui, avec le soutien plein et entier de la fédération Force Ouvrière des transports, du syndicat Force Ouvrière des personnels navigants commerciaux et de celui du personnel au sol, a pu empêcher cette délocalisation !

Non, ce n'était pas un conflit de "nantis", "d'égoïstes". C'était un conflit de salariés contre des patrons, et qui ont fait la preuve qu'on peut gagner. »

Puis il en vient aux élections. « Je suis affecté à un ministère qui s'appelle aujourd'hui le



Jean Hédou

ministère de l'énergie, du développement durable, des territoires, du logement, et de la ruralité. En fait j'appartiens aux anciens « Ponts et Chaussées ». Mais la modification du nom, c'est aussi une réalité. Au dernier scrutin, en 2003, nous étions 115 000. Nous sommes aujourd'hui 85 000. C'est le détricotage des services publics ! Alors nous allons construire le rapport de force, dit-il. Et il appelle à la construction des listes dans tous les services, « pour que FO conserve sa place dans la fonction publique de l'État, la première ».

## Élections professionnelles dans les trois versants de la Fonction Publique

**Fonction publique d'État - Fonction Publique Territoriale - Fonction Publique Hospitalière**

Le **4 décembre 2014**, les personnels des trois versants de la Fonction Publique sont appelés

à élire leurs représentants dans leurs instances représentatives.

Camarades du privé, si vous connaissez des personnes relevant de la Fonction Publique,

**invitez les à voter Force Ouvrière,**

**Pour défendre les services publics républicains, contre**

**l'austérité, pour le retrait du pacte de responsabilité !**



**LOCATAIRES COMME VOUS,  
SOUTENUS PAR NOUS,  
ÉLUS PAR VOUS.**



**AFOC**  
Association des Consommateurs et de Locataires  
afoc@afoc.net

**Votez**  
pour vos représentants  
aux élections des locataires  
du 15 novembre au 15 décembre 2014

## Du 15/11/2014 au 15/12/2014 Élections des représentants des locataires dans les organismes HLM

**Refuser la paupérisation des travailleurs et de leur famille « dans et hors les lieux de travail » :  
Le combat de tous**

C'est par définition le nôtre !

Parce que notre engagement dans et hors les lieux de travail, pour la défense et l'amélioration du pouvoir d'achat et des conditions de vie de ceux qui n'ont que leur salaire ou leur retraite pour vivre doit être total, nous devons, ensemble, nous mobiliser pour réussir les élections des représentants des locataires au sein de conseils d'administration HLM.

règles d'attribution des logements.

Ils peuvent être membres du bureau des organismes, des commissions d'attribution des logements et d'appel d'offres.

Ils ont les mêmes attributions et les mêmes pouvoirs que les autres administrateurs au Conseil d'Administration ou Conseil de Surveillance.

La présence des administrateurs est particulièrement importante puisqu'ils sont les seuls administrateurs à habiter dans les logements de l'organisme HLM et peuvent ainsi tenter de s'opposer ou de limiter les hausses de loyer, proposer la réalisation de travaux pour rendre les logements plus confortables, plus économes en consommation d'énergie, etc...

Alors que la crise économique et sociale qui perdure joue un rôle d'accélérateur des exclusions, défendre le logement, élément essentiel à l'épanouissement de chacun est une nécessité. Depuis 2006, la part des ressources des ménages consacrée au logement a atteint un niveau historique, avec une moyenne de 30% des revenus, voire 50% pour les plus modestes.

C'est inacceptable compte tenu de la modulation salariale imposée et très lourde financièrement alors même que le pouvoir d'achat des ménages est en berne et que les dépenses contraintes (assurance, électricité, gaz, eau, transports...) ne cessent d'augmenter!

Afin de faire changer les choses, l'AFOC a besoin de militant(e)s prêt(e)s à s'investir :

pour préparer et mener la campagne électorale des élections des représentants des locataires dans les conseils d'administration des bailleurs ou organismes HLM.

pour tenir des permanences qui permettent d'informer et de conseiller les consommateurs et les locataires ;

N.B : toute personne titulaire d'un bail d'habitation à jour de ses loyers ou ayant obtenu un délai pour les payer, peut voter.

Pour prendre contact l'AFOC départementale, s'adresser à l'UD Force Ouvrière.

L'action syndicale menée au quotidien au sein des entreprises ne doit pas faire oublier que d'autres modes de défense du salarié, tel que le combat pour un logement décent et de qualité pour tous à un prix abordable, sont également nécessaires. En la matière comme d'en d'autres, il en va de la défense et de l'amélioration du pouvoir d'achat et des conditions de vie de ceux qui n'ont que leur salaire ou leur retraite pour vivre.

Ainsi, pouvoir se loger à un prix abordable est par excellence un combat syndical parce qu'il n'est pas acceptable que des salariés soient contraints de vivre dans des caravanes et encore moins de dormir dans leur voiture, pour ceux qui ont la chance d'en avoir une !

Pas plus acceptable, qu'ils doivent sacrifier leur santé et celle de leur famille, leur alimentation, ni même leurs loisirs d'ailleurs, pour disposer d'un toit.

Pas acceptable encore que des retraités n'aient d'autre choix qu'entre le mourir ou être à la charge de leurs enfants mais également que de jeunes salariés soient contraints de vivre chez leur parents ou soient la proie de marchands de sommeil !

Ce combat-là, c'est celui, entre autres, que mènent les militants de l'AFOC dans les conseils d'administration des bailleurs sociaux HLM.

Ce combat-là, c'est celui du refus de la paupérisation des travailleurs et de leur famille.

C'est l'objectif de l'AFOC, notre association de défense des consommateurs et des locataires, vitrine de notre Organisation syndicale dont elle conforte l'audience et le rayonnement.

Ainsi, du 15 novembre au 15 décembre 2014 se tiendront les élections HLM qui ont lieu tous les 4 ans, avec pour objectif d'élire les représentants des locataires au sein des conseils d'administration ou de surveillance des organismes HLM.

Dans le Maine et Loire, l'AFOC présente des candidats dans les organismes suivants :

- Angers Loire Habitat,
- Podeliha
- Soclava
- Saumur Loire Habitat

Depuis 2010, l'AFOC est la 3ème organisation en nombre de sièges parmi les 5 associations de défense des locataires représentatives au plan national.

Elle peut encore progresser à la condition que tous nos camarades habitant dans le parc social se mobilisent et votent pour nos listes !

### Quel est le rôle des administrateurs locataires ?

Les administrateurs locataires, élus pour 4 ans, représentent et défendent les intérêts des locataires, participent à la gestion de l'organisme HLM et veillent au respect des

## En direct des syndicats

### Initiatives dans l'enseignement primaire et à la sécurité sociale

**N**os camarades du SNUDI-FO 49 (syndicat des enseignants du primaire) nous informent qu'à l'appel de leur syndicat national, ils préparent une conférence nationale, avec

Établissons les faits et les méfaits de la réforme

Depuis des mois, le SNUDI-FO dénonce le caractère destructeur des décrets Peillon/Hamon pour le statut de fonctionnaire d'État des enseignants et tous leurs méfaits.

**C'est le désordre pour les personnels, les enfants et les familles :** avec la confusion entre scolaire et périscolaire, la fatigue, les horaires différents chaque jour, les activités inexistantes ou insignifiantes et de surcroît payantes, le mercredi travaillé aux frais des enseignants, le PEdT, la réquisition des salles de classe et du matériel pédagogique **pour les activités périscolaire ...**

La nouvelle ministre N. Vallaud-Belkacem peut bien vanter « les bienfaits incommensurables pour les apprentissages » de la réforme, la réalité est malheureusement tout autre.

A Paris, les enseignants sont chassés de leur salle de classe pour laisser la place aux

activités périscolaires.

En Haute Loire, des collègues signalent **qu'ils assistent impuissants, à des scènes indignes de l'école publique** : des enfants inscrits ne participent pas aux activités périscolaire, se retrouvant livrés à eux-mêmes, **en dehors de l'école.**

Dans le Gard, des associations catholiques assurent les activités périscolaires dans certaines écoles. Dans les Yvelines un enfant a été brûlé suite aux expériences menées par une association pendant les TAP.

A Lyon, le maire lui-même, pourtant farouche défenseur de la réforme, a préféré inscrire ses propres enfants dans une école **privée fonctionnant sur 4 jours...**

Partout les personnels refusent...

La ministre et ses soutiens syndicaux, veulent occulter la réalité.

Le SNUDI-FO appelle ses syndicats départementaux à :

**délégation chez la ministre, pour l'abrogation des décrets Peillon et Hamon** (décrets sur les rythmes scolaires).  
Extrait de la circulaire du SNUDI :

- établir la réalité concrète de la situation du point de vue des personnels enseignants et territoriaux, mais également des élèves et des parents,
- poursuivre les initiatives en direction des pouvoirs publics,
- préparer des délégations de ville, de secteur, de département à la conférence nationale qui sera rendra en délégation chez la ministre le 19 novembre.

**Pour l'abrogation des décrets Peillon/Hamon**

Au cours de cette conférence, sera débattue des initiatives à prendre pour se faire entendre de la **Ministre de l'Éducation Nationale, pour qu'il soit mis fin à la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires.**

A cette occasion, les fédérations FO des personnels enseignants et territoriaux inviteront les organisations syndicales qui se sont prononcées contre la réforme des rythmes scolaires.

Montreuil le 1er octobre 201

**A** la Sécurité Sociale, nos camarades préparent une initiative qui s'apparente à celle des enseignants du primaire. **Les Conventions d'Objectifs et de Gestion (contrat État - Caissees Nationales qui déterminent la politique des branche de la sécurité sociale pour 3 ans) qui viennent d'être signées sont des applications directe du pacte de responsabilité : Mutualisations d'activités, réorganisations-fusion, fermetures de centres et ser-**

**vices, baisses d'effectifs, avec comme seul objectif : faire des économies.**

Extraits de la circulaire de la section fédérale des organismes sociaux; qui appelle à la tenue d'une réunion nationale de délégués FO des caisses, à Paris, le 3 décembre, réunion suivie d'une manifestation au ministère :

... Les conséquences du pacte de responsabilité, décliné dans les différentes Conventions d'Objectifs et de Gestion, sont maintenant connues :

- 4800 postes à supprimer dans l'assurance maladie, 460 postes dans la branche vieillesse qui vont se rajouter aux 740 prévus dans le recouvrement et aux 1500 prévus dans la branche famille,
- aucune augmentation collective des rémunérations en 2014, 2015 et 2016,
- une classification qui n'apporte rien au personnel et qui va accentuer la rémunération à la tête du client,
- les 15 % d'économies à réaliser dans les organismes, vont entraîner des nouvelles fermetures de sites, de centres, des regroupements d'activité et des mutualisations.

**Autant d'attaques contre lesquelles se dressent le personnel et le conduisent à refuser l'ensemble de ces mesures et à faire grève.**

Le bureau de la Section Fédérale FO des Organismes Sociaux estime qu'il est nécessaire de maintenir l'organisation de cette réunion nationale qui a pour objet, rappelons-le : **de discuter des voies et des moyens à mettre en œuvre pour la défense du personnel** » et pour aller dire ensuite au Ministère : « en poursuivant vos plans de réduction des effectifs, en ne répondant pas à nos légitimes demandes, vous prendriez la responsabilité de ne pas **laisser d'autres choix au personnel, que la grève** ».

Il s'agit de construire le rapport de force pour nos revendications :

- Retrait du pacte de responsabilité,

- Retrait des COG et des CPG,
- Contre la réduction des dépenses publiques,
- **Contre les suppressions d'emplois,**
- **Pour l'augmentation de la valeur du point,**
- Pour une classification répondant aux besoins du personnel,
- Pour des embauches en CDI,
- **Pour l'arrêt des attaques contre la Convention Collective Nationale.**

**C'est pourquoi, le bureau de la Section Fédérale FO des Organismes Sociaux a décidé que la réunion nationale se tiendra le**  
MERCREDI 3 DECEMBRE 2014

La réunion nationale commencera à 10 heures et se poursuivra l'après-midi par une manifestation au Ministère auprès duquel un rendez-vous est demandé

## Résultats d'élections professionnelles



### Association Les Recollets (Action Sociale) - 3/10/2014/

Délégation Unique du Personnel	TITULAIRES 1° collège			TITULAIRES 2ème collège			TITULAIRES tous collèges		
	Suf.	%	Elus	Suf.	%	Elus	Suf.	%	Elus
Inscrits	175			51			226		
Votants	132	75,4%		29	56,9%		161	71,2%	
Blancs et Nuls	2			5			7		
Valablement exprimés	130			24			154		
<b>FO</b>	<b>92</b>	<b>70,8%</b>	<b>5</b>	<b>0</b>	<b>0,0%</b>		<b>92</b>	<b>59,7%</b>	<b>0</b>
CFDT	38	29,2%	1	24	100,0%		62	40,3%	1

Brakes France (ex-Bosch) (4/10/2014)	CE TITULAIRES college 1			CE TITULAIRES college 2			CE TITULAIRES college 3			CE TITULAIRES tous collèges	
	Suf.	%	Elu(s)	Suf.	%	Elu(s)	Suf.	%	Elu(s)	Suf.	%
Inscrits	238			121			85			444	
Votants	187	79%		105	87%		64	75%		356	80%
B & N	8			4			7			19	
Valablement exprimés	179			101			57			337	
<b>FO</b>	<b>55</b>	<b>30,7%</b>	<b>1</b>		<b>0,0%</b>			<b>0,0%</b>		<b>55</b>	<b>16,3%</b>
CFDT	31	17,3%	1	39	38,6%			0,0%		70	20,8%
CGT	89	49,7%	2	8	7,9%			0,0%		97	28,8%
CFE-CGC				54	53,5%	1	57	100,0%	1	111	32,9%

C'est la première fois que Force Ouvrière présente des listes à Brakes-France. Le résultat de nos camarades est remarquable !

Bravo !

SCANIA (7/10/2014)	CE TITULAIRES college 1			DP Titulaires 1er collège		
	Suf.	%	Elus	Suf.	%	
Votants	349			348		
B & N	51			58		
Valablement exprimés	298			290		
<b>FO</b>	<b>86</b>	<b>28,9%</b>	<b>1</b>	<b>95</b>	<b>32,8%</b>	<b>2</b>
CFDT	63	21,1%	1	83	28,6%	2
CGT	49	16,4%	1	47	16,2%	1
SUD	96	32,2%	1	64	22,1%	1

Résultats du premier collège

# **Déclaration de la Commission Exécutive Confédérale: Rassemblement national Force Ouvrière le 16 décembre**

Vendredi 24 octobre 2014

La Commission Exécutive Confédérale s'est réunie le 24 octobre 2014.

Face à la dégradation continue de la situation économique et sociale en termes de salaires, d'emploi, de précarité, de protection sociale collective et de services publics républicains ;

Face à la rigueur budgétaire et aux attaques du gouvernement en matière de droits des chômeurs, de seuils sociaux, de travail le dimanche, de contrat de travail unique ou d'allocations familiales ;

Contre le pacte de responsabilité avec, d'un côté 41 milliards d'euros d'aides globales non ciblées aux entreprises, d'un autre 50 milliards de réduction des dépenses publiques et sociales qui auront un effet récessif accentuant la logique d'austérité ;

**La Commission Exécutive Confédérale décide d'un rassemblement national Force Ouvrière en extérieur à Paris, le 16 décembre 2014.**

Pour la Commission Exécutive, il s'agit, avec cette étape, de contribuer à tout moment à la construction du rapport de forces nécessaire pour faire entendre les attentes et revendications des salariés actifs, chômeurs et retraités.

Dans la construction de ce rapport de forces, d'autres initiatives seront discutées, y compris au congrès confédéral de Force Ouvrière, dont une manifestation nationale et un appel à 24 h de grève interprofessionnelle.

Adoptée à l'unanimité